

Aux Visiteurs et aux missionnaires de la Congrégation de la Mission

Rome, 12 octobre 2015

Que vous expérimentiez toujours la force et la lumière du Saint Esprit, afin de pouvoir mener jusqu'au bout votre mission !

Cher Visiteur,

Recevez, tout d'abord, un chaleureux bonjour de Rome en ce mois d'Octobre durant lequel l'Église célèbre et demande notre soutien aux missions. En outre, une semaine a passé sur le Synode de la famille. Nous espérons que ce Synode soit très utile pour l'Église et qu'il apporte l'espérance à beaucoup de familles.

Comme vous le savez, entre le 23 et le 25 juin de l'année en cours, nous avons célébré la première rencontre d'Évêques vinctiens. La participation était assez bonne. Durant notre Temps-Fort du mois d'Octobre, nous avons examiné l'évaluation écrite que les Évêques avaient faite. Avec joie, nous avons vu que l'évaluation était très positive: bon climat fraternel, contenus adaptés, liturgie bien organisée, maison et accueil excellents chez les Sœurs, etc. De notre part, nous soulignons comme très positifs leur grand intérêt pour la Congrégation, leur identification avec notre esprit vinctien, comme aussi leur désir de renforcer les liens avec la Congrégation et l'intérêt d'aller en profondeur dans l'esprit qui nous est propre.

Je vous présente maintenant quelques propositions, suggestions et aussi réflexions faites par les Évêques durant la rencontre:

1. Situation juridique de l'Évêque vinctien. Pendant que l'Évêque est titulaire d'un Diocèse, il vit dans sa maison diocésaine, en dehors de la communauté et de la Province. Il ne jouit ni de la voix active ni de la voix passive, mais il appartient toujours à sa Province d'origine.

Les évêques émérites peuvent continuer à vivre dans le Diocèse où ils ont travaillé ou bien retourner à la communauté. Dans ce deuxième cas, ils récupéreront automatiquement le droit de voix active et passive et jouiront des mêmes droits et ont les mêmes obligations que le reste des missionnaires.

2. Quelques évêques vinctiens sont prêts à donner de leur expérience pastorale lors des Assemblées provinciales de leurs provinces respectives, et quelques fois de participer aussi au Conseil Provincial, toujours avec l'invitation du Visiteur.

3. Durant la rencontre on a suggéré la possibilité de créer une commission d'Evêques dans le but, entre autres d'organiser d'autres rencontres d'Evêques vincentiens. Malheureusement, on n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier cette proposition: comment faire fonctionner cette commission? Comment l'intégrer dans la Congrégation? Aurait-elle d'autres buts?... etc.

4. Encore une suggestion faite durant la rencontre: quand, pour établir une mission internationale, le Supérieur Général se trouve entre deux propositions, une faite par un Evêque diocésain et une autre par un Evêque de la Congrégation, il semble logique et raisonnable de donner la priorité à celle de l'Evêque vincentien.

5. À la question: avec quelle fréquence pensez-vous célébrer la rencontre d'Evêques vincentiens? Plusieurs réponses ont été données. Après réflexion, le Conseil Général a décidé que ces rencontres se fassent une fois chaque six ans, une par mandat. Cependant, puisqu'en 2017 nous fêtons les 400 ans de la naissance du charisme vincentien, le Conseil général propose que le CIF organise pour les Evêques vincentiens une rencontre de 4 jours à Paris, où la réflexion sera alternée par la visite des lieux vincentiens.

C'est tout, pour le moment. Nous vous remercions pour votre intérêt et participation. D'autres n'ont pas pu venir, mais ils étaient présents avec nous. Je souhaite à vous tous un bon travail épiscopal. Je vous assure de ma prière et de celle de mon Conseil, tout en vous demandant la vôtre.

Fraternellement en Saint Vincent,

G. Gregory Gay, C.M.
Supérieur général